

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**13 janvier 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 13 janvier 2020, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Claude Laroche, Vital Carrier et Hugh Fortier  
M<sup>mes</sup> les conseillères Priscillia Lefebvre et Diana Bruneau

M<sup>mes</sup> Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2020-01-01 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**2020-01-02 Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2019**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 soit adopté tel que rédigé.

**2020-01-03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2019**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2019 soit adopté tel que rédigé.

**2020-01-04 Adoption du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 décembre 2019**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 décembre 2019 soit adopté tel que rédigé.

**2020-01-05 Approbation des comptes**

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 65 539.26 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

**2020-01-06 Autorisation de signature de l'entente avec la SPCA**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M<sup>me</sup> Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale à signer l'entente relatif au contrôle des animaux avec la SPCA Abitibi-Ouest pour et au nom de la municipalité de Poularies.

**2020-01-07 Projet de loi no 48 (fiscalité agricole)**

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT QUE	le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;
CONSIDÉRANT QUE	le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;
CONSIDÉRANT QUE	le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;
CONSIDÉRANT QUE	le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;
CONSIDÉRANT QUE	pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;
CONSIDÉRANT QUE	le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;
CONSIDÉRANT QUE	le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;
CONSIDÉRANT QUE	ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;
CONSIDÉRANT QUE	le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Poularies :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au ministre régional, M. Pierre Dufour, à la députée d'Abitibi-Ouest M<sup>me</sup> Suzanne Blais, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

#### **2020-01-08 Mise en vente d'un lot épars**

Le conseil municipal a reçu une offre d'achat pour un lot épar inclus dans la réserve à vocation agricole et agroforestière. Puisque ces lots n'avaient pas été mis en vente, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'afficher publiquement tous les lots épars restants, ainsi que les lots épars inclus dans la réserve à vocation agricole et agroforestière.

#### **2020-01-09 Achat d'une cabine pour le tracteur à pelouse**

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à la majorité des conseillers présents d'accepter la dépense pour l'achat d'une cabine de 40 pouces pour le tracteur à pelouse, le prix est de 450 \$ avant taxes.

#### **2020-01-10 Approbation des prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel**

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel pour

l'année 2020 soit adopté tel que présenté. La participation de la municipalité dans ce budget est de 3 463 \$.

#### **2020-01-11 Demande à la S.H.Q.**

ATTENDU QUE les municipalités sont tenues de présenter des budgets équilibrés;

ATTENDU QUE les budgets doivent être adoptés en fin d'année pour l'année suivante doivent être respectés;

ATTENDU QUE la S.H.Q. présente depuis des années des dépenses supplémentaires, et ce, en cours d'année financière;

ATTENDU QU' il est impossible pour la municipalité d'attribuer un montant budgétaire réel au poste de contribution à un O.M.H., ne recevant pas l'information de la S.H.Q.;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- DE DEMANDER à la S.H.Q. de prévoir à l'automne de chaque année (période de préparation de budget pour les conseils municipaux) la quote-part de la municipalité pour l'année suivante et de s'y tenir sans ajout de demande de budget supplémentaire en cours d'année.
- DE DEMANDER, à la S.H.Q. d'analyser le plus tôt possible les états financiers qui sont demandés aux O.M.H. et non des années en arrières.

#### **2020-01-12 Participation financière 2020 de la corporation du transport public adapté de l'Abitibi-Ouest**

Il est proposé Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la participation financière de la municipalité à la Corporation du transport public adapté. La contribution a été fixée à 5 108 \$, payable en trois versements égaux de 1 702.67 \$ en janvier, mai et septembre 2020.

#### **2020-01-13 Renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de la cotisation annuelle de M<sup>me</sup> Katy Rivard, directrice générale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2020, au montant de 923.43 \$ incluant les taxes.

#### **2020-01-14 Inscription annuelle à la COMBEQ**

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'adhésion de M. Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2020, au montant de 380 \$ avant taxes

#### **2020-01-15 Demande du Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées.**

Attendu que la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec demande à la municipalité de Poularies de contribuer à leur 23<sup>e</sup> Téléthon régionale;

Attendu que les citoyens peuvent contribuer personnellement à cette cause;

En conséquent il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas contribuer financièrement à ce Téléthon.

**2020-01-16 Achat de fleur pour l'été 2020**

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de la même quantité de fleurs prêtes à l'installation que l'an passé, cette dépense est estimée à 2 850 \$ avant taxes.

**2020-01-17 Demande de prêt de la salle l'Accueil**

M<sup>me</sup> Denyse Vallières demande d'utiliser la salle l'Accueil gratuitement une fois en février 2020 pour organiser un Bingo Tupperware pour le bénéfice du comptoir familial.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette demande.

**Séance de travail**

Il est convenu qu'aucune séance n'ait lieu en janvier 2020.

**2020-01-18 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Maire** \_\_\_\_\_ **Sec.-très./dir. gén.** \_\_\_\_\_

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.